



F-2-5.1-f

Toolkit Protection de l'utilisateur – produits phytosanitaires

Travaux consécutifs en grandes cultures



L'essentiel en résumé

- ✓ Respect du **délai de réentrée** ;
- ✓ **Vêtements de travail longs, chaussures fermées et dédiées, casquette, lunettes de soleil, crème solaire** ;
- ✓ **Gants** (p.ex. ISO 18889 GR) ;
- ✓ **Équipement pour se laver les mains** aux champs ;
- ✓ **Véhicule propre et organisé** : séparer le propre du contaminé, éviter de salir l'intérieur (couvre-siège, se laver les mains avant de partir), nettoyer régulièrement l'intérieur du véhicule ;
- ✓ **A la fin du travail, prendre une douche et changer de vêtements**. Laver régulièrement les vêtements de travail.

Les travaux consécutifs (également appelés successifs) se font après les traitements. Il s'agit particulièrement de tous les travaux d'épuration, particulièrement dans les cultures de sélection, mais aussi d'autres passages dans les cultures, p.ex. pour enlever les betteraves montées en graine ou différentes adventices. Selon une étude suisse, si le travailleur ne se protège pas correctement, les quantités de produits phytosanitaires se trouvant sur la feuille se retrouvent quasiment intégralement dans la peau lors du contact avec les feuilles. Il est donc primordial de se protéger correctement lors des travaux consécutifs.

Exposition

On effectue des travaux consécutifs dans les grandes cultures depuis début mai à fin juillet en y passant plus ou moins régulièrement. Le temps d'exposition peut s'avérer important pendant cette opération. Dans les grandes cultures, les zones du corps le plus souvent en contact avec le feuillage sont les pieds, les jambes, les mains, les avant-bras, les bras, puis plus légèrement le reste du corps. L'exposition peut varier fortement selon plusieurs paramètres, entre autres l'état de la végétation, l'humidité du feuillage, le délai de réentrée et la taille de la personne.

Les mesures de protection selon le principe **STOP** contribuent à protéger la santé du travailleur pendant les travaux consécutifs :

- **Substitution** : Ne pas faire de travaux consécutifs, utiliser des produits moins toxiques (si possible niveau 1 ou 2 (jaune / orange), selon le standard simplifié de protection de l'utilisateur), utiliser des produits qui nécessitent moins d'applications.



Accéder à la [liste de contrôle pour les travaux consécutifs](#) !

Standard simplifié de protection de l'utilisateur pour les grandes cultures

Protection de l'utilisateur	Symbole	Préparation de la bouillie	Application (ou une cabine fermée)	Travaux successifs
Niveau 1	◆	  		
Niveau 2	◆	  	 	
Niveau 3	◆	Voir la notice d'information du produit		

Les PPh avec le niveau de protection 1 et 2 (jaune / orange) permettent des travaux consécutifs sans mesures supplémentaires de protection des utilisateurs.

- **Technique :** pas de solution technique.
- **Organisation :**
 - Attendre le plus longtemps possible avant d'effectuer les travaux successifs après traitement, au moins jusqu'à ce que les feuilles aient séché ;
 - Respecter le délai de réentrée, p.ex. traiter le vendredi et faire les travaux consécutifs dès le lundi ;
 - Prendre en compte la météo afin de réduire au maximum le nombre de traitement ;
 - Équipement pour se laver les mains aux champs avant la pause et après le travail ;
 - Eviter le travail dans les cultures en conditions humides.
- **Personnel :**
 - Vêtements longs (p.ex. ISO 27065, C1 ou C2) et chaussures fermées dédiés ;
 - Port correct des gants adaptés ;
 - Se laver les mains à l'eau et au savon avant la pause, avant de remonter dans les véhicules.



Des vêtements dédiés longs (ici ISO 27065 C2), confortables, sont adaptés pour les travaux consécutifs.



Les vêtements de protection certifiés selon la norme ISO 27065 conviennent aux travaux consécutifs. Ils peuvent être marqués du pictogramme « flacon Erlenmeyer avec feuille » et comprennent trois niveaux C1, C2 et C3 - C3 étant le niveau de protection le plus élevé.



Eau personnelle, savon, essuie-tout, sacs poubelle, EPI : tout est prévu pour des travaux consécutifs dans le confort et le respect de la santé.

Délai de réentrée

Des délais de réentrée sont établis si un travail consécutif sûr ne peut être effectué le lendemain de la pulvérisation malgré le port de vêtements de travail et de gants. Pendant cette période, le travail sur le feuillage (même avec des EPI) est totalement interdit et il faut attendre que les résidus sur les feuilles se soient dégradés au point de permettre à nouveau une entrée sûre dans la parcelle avec des vêtements de travail et des gants. Seuls les produits ayant le niveau 3 (rouge) selon la standard protection de l'utilisateur ont un délai de réentrée.

Avant le travail

Prévoir de quoi se laver les mains (eau personnelle, savon, sèche-mains, sac poubelle, etc.). Dans le véhicule, séparer les outils et l'équipement de travail des affaires personnelles (pic-nic, boissons, téléphone, etc.).

Donner des consignes claires aux travailleurs (ex. vêtements de travail longs et chaussures fermées dédiés, gants, précautions d'hygiène avant la pause et avant de monter dans les véhicules, téléphoner et manger-boire-fumer seulement pendant les pauses, etc.).

Pendant le travail

EPI : gants adaptés (p.ex. ISO 18889 GR en conditions sèches, ISO 18889 G1 au minimum pour les conditions humides).

Vêtements longs, dédiés, couvrants, spiroactifs (p.ex. ISO 27065, C1), pour limiter le contact du feuillage avec la peau. Par la même occasion, ces vêtements protègent du soleil.

Ne pas oublier casquette et lunettes (de soleil) et crème solaire pour se protéger du soleil.

Si les conditions sont humides et qu'il est indispensable d'effectuer les travaux consécutifs, les gants doivent être adaptés (gants ISO 18889 G1, à usage unique p.ex.), ainsi que les vêtements (p.ex. tablier à manches). Une attention particulière sera portée à la protection des poignets et des bras.

Plus le délai entre la pulvérisation et les travaux consécutifs est long, plus les résidus de PPH sur les feuilles sont faibles, car une partie du produit s'est déjà dégradée sur le feuillage pendant cette période.

Après le travail

Sur la parcelle, ôter les gants sans toucher la paume et se laver les mains avant de reprendre le véhicule. Si on n'enlève pas les vêtements de protection, protéger les sièges de la contamination, p.ex. avec des sacs-poubelle 110 l. De retour sur l'exploitation ou au domicile, prendre une douche et mettre des vêtements civils. Laver régulièrement les vêtements de travail, si possible après chaque utilisation, et les gants selon les instructions d'entretien du fabricant. Les laver séparément des vêtements personnels, idéalement avec la machine dédiée de l'exploitation.

Nettoyer régulièrement l'habitacle du véhicule, en particulier le volant et les manettes. Remplacer aussi régulièrement les couvre-sièges.



Les gants de type GR ont les doigts et la paume enduits de Nitrile, tandis que le dos est en tissu respirant.



Trucs et astuces

Respecter le délai de réentrée

- Si c'est possible, traiter le vendredi et faire les travaux consécutifs dès le lundi.

Effectuer les travaux consécutifs sur feuillage sec

- Commencer les travaux côté soleil (peut-être déjà sec).

Organisation dans le véhicule de transport

- Séparer les outils et équipement de travail des affaires personnelles (panier repas, boissons, téléphones, etc.).
- Prévoir un équipement pour se laver les mains : eau personnelle, savon, essuie-tout, sac poubelle.
- Protéger les sièges (ex. sacs-poubelle).

Chacun sa boisson !

- Prévoyez une grande bouteille d'eau (ou une gourde) par personne, marquez-y le nom de son propriétaire à l'aide d'un feutre indélébile.

Plus d'informations :



Vous trouverez également d'autres informations dans les autres documents du [**Toolkit Protection de l'utilisateur – Produits phytosanitaires**](#), sur les sites web bonnespratiquesagricoles.ch ou spaa.ch

Impressum

Créé par :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Dipartimento federale dell'economia,
della formazione e della ricerca DEFR
Segreteria di Stato dell'economia SECO

Développement de l'agriculture
et de l'espace rural
Jordils 1
1001 Lausanne
+41 21 619 44 00

www.agridea.ch
contact@agridea.ch

Service de prévention des accidents
dans l'agriculture (SPAA)
Grange-Verney 2
1510 Moudon
+41 21 557 99 18

www.spaa.ch
spaa@bul.ch

Secrétariat d'Etat à
l'économie SECO
Direction du travail
Conditions de travail
Holzikofenweg 36
3003 Bern
+41 58 462 56 56

www.seco.admin.ch
info.ab@seco.admin.ch

Avec le soutien financier de :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DE
Office fédéral de l'agriculture OFAG

suva



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Cofinancé par la CFST
www.cfst.ch

2ème édition, publiée en janvier 2024